



Observer Entretenir Vendanger

Devenir acteur du patrimoine viticole

BP - Responsable d'entreprise agricole

Niveau visé : Niveau 4

Dates : non définies pour 2026-2027

Code RNCP : 38093 - Date d'échéance de l'enregistrement : 01/01/2029
Certificateur : Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Le métier

Le **Responsable d'Entreprise Agricole** est un professionnel capable de gérer une exploitation. Il intervient tout au long de l'année sur les différentes opérations liées à la production végétale ou animale, seul ou en équipe, sous la responsabilité d'un chef d'exploitation ou en autonomie.

Il participe aux temps forts de l'exploitation :

- ▶ **Production** : mise en place des cultures, soins aux animaux, suivi des parcelles...
- ▶ **Travaux mécanisés** : conduite d'engins, entretien du matériel, récolte...
- ▶ **Gestion** : organisation du travail, suivi technico-économique et administratif...

Il peut encadrer des saisonniers, contribuer à la commercialisation et transmettre son savoir-faire. Polyvalent et autonome, il s'adapte aux besoins de l'exploitation.

La formation

Contenu et pédagogie

La formation préparant au **BP REA** est construite autour de 7 unités capitalisables (**UC**) dont **2 UCARE** à valider pour l'obtention du Brevet Professionnel :

- C1 - **Se situer en tant que professionnel**
- C2 - **Piloter le système de production**
- C3 - **Conduire le processus de production dans l'agrosystème**
 - Grandes cultures
 - Viticulture
 - Maraichage
- C4 - **Assurer la gestion technico-économique, financière et administrative de l'entreprise**
- C5 - **Valoriser les produits ou services de l'entreprise**

UCARE (2 à valider)

- C6 - Eco pâturage
- C7 - Élevage des vins
- C7 - Méca-Maintenance

Chaque bloc est certifié séparément (possibilité de valider un/ou des blocs de compétences).

La formation **certifiante** se déroule sur 8 mois avec une **alternance** entre la formation théorique et pratique :

- **1025 H de formation dont :**
 - De la formation en **distancielle** (avec l'outil Storiz)
 - Un suivi **technique** et **réductionnel**
 - De la formation **pratique**, réparties sur des périodes de mises en situation professionnelle, et encadrées par un référent au sein de la structure



Scannez-moi pour découvrir plus d'infos sur le BP REA



Nos informations :

📍 CFPPA - 4 av. E. Guynemer - 02400 VERDILLY ☎ 03.23.69.15.47

✉ cfppa.verdilly@educagri.fr

👤 Contact : Sylvain Drique



Formation Continue
CFPPA - VERDILLY



Région
Hauts-de-France



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté
Égalité
Fraternité

Accès à la formation

Profils et prérequis

Aucun diplôme n'est requis pour s'inscrire à la formation

Cette formation est accessible à toute personne maîtrisant les **savoirs de base**, notamment la lecture, l'écriture et les notions fondamentales de calcul

Conditions d'inscription

- Avoir plus de 18 ans
- Entretien oral de motivation

Réunion(s) d'information

Accueil, présentation du CFPPA et de la formation, entretien de motivation.

1ère RIC à définir	2ème RIC à définir
au CFPPA de Verdilly 4 avenue Euphrasie Guynemer - 02400 VERDILLY	

Liste des documents à apporter lors de la réunion : pièce d'identité, CV, lettre de motivation et photocopie des diplômes ou titre (s) acquis.

Tarifs / rémunération

Le **coût de la formation** est déterminé en fonction du diplôme détenu par le candidat et du nombre de capacités à acquérir ou à valider (nous contacter).

Pour les **demandeurs d'emploi**, la région prend en charge le coût de la formation (rémunération possible après étude du dossier).

Les débouchés



Métiers



Agriculteur, Éleveur, Gérant d'exploitation agricole, Producteur, Responsable d'élevage, Chef de culture / production agricole, Cultivateur, Régisseur d'exploitation agricole



07/07/2026

80 % de réussite
au BP REA en 2025 au CFPPA
soit 8 personnes diplômées

100 %
de satisfaction

Enquête de satisfaction du CFPPA
Données 2023 (BP REA non FOAD)

Validation et +

Le diplôme

Dès l'inscription et à l'issue d'un entretien de positionnement, certaines capacités peuvent être validées directement au regard du **diplôme déjà détenu** par le candidat.

Les évaluations sont réalisées en cours de formation pour chaque bloc de capacités, à partir de **mises en situation professionnelles** ou d'études de cas avec entretien d'explicitation.

Les capacités validées sont acquises définitivement et conservées pendant cinq ans, laissant au candidat ce délai pour valider les capacités manquantes, y compris par la voie de la **VAE**.

PMR



Notre centre est particulièrement sensible à l'intégration des personnes en situation de handicap. Notre référent handicap se tient à votre disposition pour étudier les possibilités de compensation, d'aménagement, en fonction de votre situation.

Vous pouvez contacter Mme Emmanuelle BAUDET :
emmanuelle.baudet@educagri.fr